



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/CN.1/11
20 septembre 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission permanente des produits de base
Deuxième session
Genève, 1er novembre 1993
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

MECANISMES DE FINANCEMENT COMPENSATOIRE

Examen de l'évolution des mécanismes de financement compensatoire
des déficits de recettes d'exportation

Rapport du secrétariat de la CNUCED

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	1 - 8
I. EVOLUTION RECENTE DE LA FACILITE DE FINANCEMENT COMPENSATOIRE ET DE FINANCEMENT POUR IMPREVUS DU FMI . .	9 - 20
II. EVOLUTION RECENTE DES MECANISMES DE FINANCEMENT COMPENSATOIRE MIS EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE ET LA SUISSE	21 - 33
A. STABEX	21 - 25
B. SYSMIN	26 - 28
C. STABEX-PMA-AAL	29 - 32
D. Le programme de financenent compensatoire de la Suisse	33
III. CONCLUSION	34

ANNEXE : Le déficit des recettes d'exportation des pays
en développement dans le secteur des produits de base
autres que les combustibles pendant les années 80

INTRODUCTION

1. A la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les gouvernements ont reconnu que la baisse des recettes d'exportation des pays en développement dans le secteur des produits de base est, à des degrés divers, un important obstacle à leurs efforts de développement. Ils ont déclaré que "les pays bénéficiaires se félicitent de l'existence des mécanismes de financement compensatoire - à savoir la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus du FMI, le STABEX et le SYSMIN ACP-CEE de la Convention de Lomé, le mécanisme de la Communauté économique européenne pour les pays les moins avancés non membres du groupe ACP et le mécanisme suisse" et ils sont convenus que "la CNUCED devrait suivre de très près le problème du manque à gagner subi par les pays en développement exportateurs de produits de base en raison des fluctuations du marché ainsi que la question du financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation, en étudiant les mesures prises ou à prendre dans ce domaine. Son secrétariat devrait être attentif à l'évolution des divers mécanismes de financement compensatoire ainsi qu'à leurs effets sur le développement du tiers monde" 1/. Par la suite, les gouvernements ont inclus dans le programme de travail de la Commission permanente des produits de base un point intitulé Mécanismes de financement compensatoire, en mettant l'accent sur l'"analyse des problèmes posés par les déficits de recettes d'exportation des pays en développement dans le secteur des produits de base, ainsi que de l'évolution du financement compensatoire dans ce domaine" (cf. TD/B/CN.1/8, p. 2). Pour aider la Commission dans ses travaux sur ce point, le secrétariat a suivi régulièrement l'évolution des mécanismes de financement compensatoire et a entrepris l'analyse des problèmes posés par les déficits de recettes d'exportation des pays en développement dans le secteur des produits de base en procédant à une étude statistique de l'incidence de ces déficits par pays et par produit. Le présent document passe en revue l'évolution récente des mécanismes existants et présente, en annexe, un rapport succinct sur les travaux de fond en cours.

2. L'incidence des déficits de recettes d'exportation des pays en développement dans le secteur des produits de base autres que les combustibles a fortement progressé au cours des années 80, par suite de la baisse des prix mondiaux de la plupart des produits et des variations de l'offre dans les pays exportateurs 2/. Presque tous les pays en développement ont enregistré des déficits persistants, qui auraient représenté en moyenne 4,5 milliards de DTS par an entre 1981 et 1990 3/. Près des trois quart de ces déficits se sont produits entre 1986 et 1990, période pendant laquelle les prix de nombreux produits de base étaient au plus bas. C'est parmi les pays en développement très dépendants des produits de base, en particulier les pays les moins avancés d'Afrique et les pays insulaires du Pacifique, que l'incidence

1/ Engagement de Carthagène, par. 204 et 212.

2/ L'annexe donne des précisions sur les déficits de recettes d'exportation des pays en développement au cours des années 80.

3/ Estimation de la CNUCED prenant comme niveau de référence une moyenne arithmétique mobile sur quatre ans.

des pertes de recettes d'exportation a été la plus élevée. Les PMA ont enregistré 15 % du total des déficits, ce qui est proportionnellement beaucoup plus que leur part des exportations de produits de base autres que les combustibles des pays en développement, qui est de 7 %.

3. Les pays en développement peuvent aujourd'hui bénéficier de cinq mécanismes de financement compensatoire, à savoir la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévu du FMI (FFCI), le STABEX et le SYSMIN dans le cadre des Conventions de Lomé entre la Communauté économique européenne et les pays ACP, le mécanisme STABEX-PMA-AAL de la Communauté européenne et le programme de financement compensatoire de la Suisse.

4. La facilité de financement compensatoire du FMI a été créée en 1963 pour fournir une aide financière additionnelle aux pays membres du Fonds, en particulier aux pays exportateurs de produits primaires, confrontés à des difficultés de balance des paiements dues à la baisse de leurs recettes d'exportation, à condition que celle-ci ait un caractère temporaire et soit imputable dans une large mesure à des facteurs indépendants de la volonté des pays concernés. En toute logique, ce mécanisme devait permettre à un pays d'emprunter quand ses recettes d'exportation et ses réserves financières étaient insuffisantes et de rembourser quand elles étaient suffisamment élevées, de manière à ce que sa capacité d'importation ne soit pas amoindrie par suite de variations de ses recettes d'exportation dues à des événements extérieurs.

5. Le STABEX, mis en place dans le cadre de la première Convention de Lomé entre les pays ACP et la Communauté économique européenne et révisé dans le cadre des Conventions ultérieures, est destiné à compenser le déficit des recettes d'exportation des pays ACP pour certains produits agricoles exportés vers la Communauté européenne. Dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé, les ressources transférées au titre du STABEX revêtent la forme de dons et doivent être utilisées dans le secteur déficitaire, pour la diversification de la production ou la transformation des produits.

6. Le SYSMIN, institué dans le cadre de la Convention de Lomé, est un mécanisme de prêts à long terme assortis de conditions libérales, en faveur des pays ACP éprouvant des difficultés dans leur secteur minier. Son principal objectif est de protéger les secteurs produisant et exportant des minéraux par des mesures visant à atténuer les conséquences préjudiciables pour leur économie d'une baisse de leur production ou de leurs exportations. Les projets ou programmes dans le secteur minier financés au titre du SYSMIN doivent avoir pour but de rétablir, maintenir, rationaliser ou moderniser les capacités de production ou d'exportation qui ont subi de graves perturbations ou qui ont été ébranlées par des changements technologiques et économiques majeurs.

7. Le STABEX-PMA-AAL a été créé en 1987 par la Communauté européenne pour compenser les pertes de recettes d'exportation pour certains produits de base en faveur des pays les moins avancés qui ne sont pas signataires de la Convention de Lomé. Ce mécanisme est analogue au STABEX; les ressources transférées sont attribuées à titre de dons et elles doivent être utilisées pour des projets ou programmes dans le secteur touché par la perte de recettes d'exportation, ou à des fins de diversification.

8. Le Programme de financement compensatoire de la Suisse, mis en place en 1988 par les autorités suisses, a pour but de compenser le déficit des recettes des pays les moins avancés provenant de l'exportation vers la Suisse de certains produits agricoles. Les ressources transférées sont allouées à des programmes ou projets d'ajustement structurel, si possible dans le secteur concerné, en vue d'aider à stabiliser les recettes, à supprimer les facteurs de déficit endogènes et à promouvoir la diversification de la production.

Chapitre I

EVOLUTION RECENTE DE LA FACILITE DE FINANCEMENT COMPENSATOIRE ET DE FINANCEMENT POUR IMPREVUS DU FMI

9. Depuis sa création en 1963, le mécanisme de financement compensatoire du FMI (MFC) a subi plusieurs modifications importantes 4/. Il a été élargi en 1979 pour financer non seulement les déficits de recettes d'exportation, mais aussi les déficits liés à la baisse des recettes touristiques et des envois de fonds de travailleurs expatriés. En 1981, le FMI a créé le mécanisme céréalier, destiné à aider les pays membres touchés par le renchérissement de leurs importations de céréales et, en 1988, il a institué la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus (FFCI), regroupant le mécanisme de financement compensatoire et le mécanisme céréalier complétés par un mécanisme pour imprévus. La particularité de ce nouveau dispositif est qu'il prévoit l'octroi d'un financement pour imprévus au titre de programmes d'ajustement structurel soutenus par le Fonds, pour aider les pays à faire face à des chocs extérieurs imprévus, échappant à leur contrôle. A ce jour, quatre pays en développement 5/ ont conclu des accords avec le Fonds comportant un mécanisme pour aléas extérieurs, mais aucun n'a effectué d'achat au titre de ce mécanisme.

10. En 1990, lorsqu'il a adapté ses politiques face aux événements du Moyen-Orient, dans le volet compensation de la FFCI le FMI a décidé d'inclure les pertes dues à la baisse des recettes provenant d'activités de service, telles que l'exploitation des oléoducs et des canaux, les transports maritimes et terrestres et les activités de construction et d'assurances. En même temps, il a facilité l'accès au crédit compensatoire, en permettant aux pays membres de calculer leurs déficits sur la base non pas de données effectives, mais d'estimations pour la totalité de l'année du déficit (alors qu'auparavant, les données estimatives ne pouvaient porter que sur six mois). En outre, face aux remous sur le marché pétrolier en 1990/91, un mécanisme pétrolier a été ajouté, à titre provisoire, à la facilité de financement compensatoire. Fonctionnant de la même façon que le mécanisme céréalier, il devait rester en vigueur jusqu'à la fin de 1991.

11. Le tableau 1 montre qu'entre 1982 et 1992, le montant total des tirages effectués par les pays en développement sur les facilités de financement compensatoire du FMI s'est élevé à 11,2 milliards de DTS. La plupart de ces tirages ont été effectués par de gros exportateurs de produits de base peu dépendants de ces produits, comme l'Inde, l'Argentine, le Brésil et les Philippines, qui ont représenté plus de 40 % du total. Les pays africains ont effectué 16 % des tirages tandis que le groupe des pays les moins avancés n'en a effectué que 4 %. Depuis le début des années 90, ces derniers n'ont effectué

4/ Voir TD/B/AC.43/8 (décembre 1988), p. 10 à 20, pour plus de détails sur le fonctionnement de ce mécanisme de 1963 au début des années 80.

5/ Algérie, Costa Rica, Philippines et la Trinité-et-Tobago.

aucun tirage et un seul pays africain, la Côte d'Ivoire, a eu recours à la FFCI. Entre 1982 et 1992, le nombre de tirages effectués par des pays en développement a fortement diminué, passant de 22 en 1983 à deux seulement en 1990. A l'exception de 1991, il y a eu en moyenne moins de dix tirages par an depuis 1985. Au cours des six premiers mois de 1993, la République de Moldova est le seul pays à avoir obtenu un financement au titre du volet de compensation de la FFCI.

Tableau 1

Tirages et remboursements effectués au titre de la facilité de financement compensatoire (FFC) et de la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus (FFCI) (1982-1992)

Pays	Montant des tirages en milliards de DTS (Nombre de tirages)											
	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Total
Pays en développement	1,6 (21)	2,6 (22)	0,8 (11)	0,8 (7)	0,6 (8)	1,2 (6)	0,7 (10)	0,8 (4)	0,1 (2)	1,9 (9)	0,1 (3)	11,2 (103)
Europe orientale et Israël	0,07	-	-	-	-	-	-	-	-	1,1 (16)	0,3 (7)	1,4 (23)
Total	1,7	2,6	0,8	0,8	0,6	1,2	0,7	0,8	0,1	3,0	0,4	12,6
Pour mémoire : PMA	0,1 (2)	0,1 (6)	0,01 (1)	0,04 (2)	0,04 (2)	0,1 (2)	0,02 (1)	-	-	-	-	0,41 (16)
Montant des remboursements en milliards de DTS (nombre de remboursements) a/												
	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Total
Ensemble des pays en développement	0,5 (34)	0,7 (40)	0,9 (42)	1,3 (52)	2,2 (58)	2,2 (36)	1,2 (33)	0,7 (24)	0,7 (26)	1,0 (20)	-	11,4 (365)

Source : D'après des données communiquées par le FMI.

a/ Les remboursements sont effectués par versements trimestriels, entre la troisième et la cinquième année suivant le tirage. C'est pourquoi le nombre de remboursements est nettement supérieur au nombre de tirages.

12. Le fait le plus marquant depuis le début des années 90 est la forte augmentation du nombre de tirages effectués par les pays d'Europe orientale, notamment la Bulgarie, l'ex-Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Pologne, qui ont été à l'origine de plus de 40 % des tirages effectués entre 1990 et 1992, dont le montant total s'est élevé à 3,5 milliards de DTS. Ces tirages étaient tous destinés à compenser le renchérissement des importations de pétrole.

13. Près de 60 % des tirages effectués par les pays en développement depuis 1990 ont également été destinés à compenser l'excédent du coût des importations de pétrole. La quasi-totalité de ces tirages ont été effectués en 1991, ce qui s'explique en partie par la crise du Golfe qui a réduit la capacité d'importation de nombreux pays. Le grand nombre de tirages effectués au titre du volet pétrolier de la FFCI témoigne de la nécessité d'accorder une aide financière rapide aux pays touchés par des chocs extérieurs. C'est pourquoi les versements effectués au titre de ce mécanisme ont été beaucoup plus rapides que les décaissements au titre des autres éléments de la FFCI. Depuis 1990, un tirage a été effectué au titre du mécanisme céréalier et en 1992, deux tirages ont été effectués par Israël et la Barbade pour compenser la baisse des recettes touristiques. D'après les estimations du FMI, les déficits d'exportation et l'excédent du coût des importations de pétrole enregistrés par les pays en développement ayant effectué des tirages au titre de la FFCI se sont élevés à 4,5 milliards de DTS 6/ entre 1990 et 1992. Or, pendant cette période, ces pays en développement ont tiré au total 2 milliards de DTS, ce qui représente un taux de couverture de 44 %.

14. Comme l'indique le tableau 1, la forte diminution du nombre de tirages effectués depuis 1983 au titre de la facilité de financement compensatoire signifie que le volume des remboursements au FMI a dépassé celui des nouveaux tirages pendant six années sur dix, entre 1982 et 1992 7/. Ainsi en 1989, le montant total des tirages a été de 808 millions de DTS, alors que celui des remboursements dépassait 1,2 milliard de DTS et en 1990, les tirages ont atteint 67 millions de DTS, tandis que les remboursements étaient dix fois plus élevés, atteignant 677 millions de DTS.

15. Constatant l'insuffisance des tirages des pays à faible revenu au titre des facilités du FMI, notamment les facilités de financement compensatoire, conséquence des conditions d'accès et de remboursement rigoureuses et du niveau relativement élevé des intérêts sur les achats, le Fonds a créé en 1986 la facilité d'ajustement structurel (FAS), destinée à fournir à ces pays une aide concessionnelle au titre de la balance des paiements. Et en 1987, il a créé la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), pour fournir une aide concessionnelle beaucoup plus importante aux pays les plus pauvres qui exécutent des programmes d'ajustement macro-économique et structurel. Ces mécanismes avaient pour but d'aider ces pays à redresser durablement leur balance des paiements. Alors qu'au cours des dernières années, peu de pays à faible revenu ont effectué des tirages au titre de la FFCI, le nombre de tirages effectués, à des conditions plus libérales, au titre de la FAS et

6/ Le FMI prend comme niveau de référence la moyenne géométrique des recettes d'exportation des cinq années centrées sur l'année du déficit.

7/ Comme les remboursements au FMI sont effectués trimestriellement sur une période de trois ans, certains pays ont effectué plusieurs remboursements entre 1982 et 1992.

de la FASR a été considérable, comme le montre le tableau 2. Entre 1988 et 1993, 33 pays ont utilisé ces deux mécanismes, pour un montant de 3,6 milliards de DTS, dont la quasi-totalité a été tirée au titre de la FASR. Les principaux bénéficiaires ont été les pays africains à faible revenu, fortement tributaires des produits de base. Les pays les moins avancés ont effectué, en tant que groupe, près de la moitié des tirages au titre de ces deux facilités. Par rapport aux facilités de financement compensatoire, la FAS et la FASR présentent deux grands avantages : le faible coût du financement (taux d'intérêt plus bas) et des délais de remboursement plus longs. Toutefois, en raison de la conditionnalité de ces crédits, plus astreignante dans le cas de la FASR que dans celui de la FAS, la procédure d'approbation et l'échelonnement des décaissements sont encore source de retards considérables.

Tableau 2

Total des tirages effectués au titre de la FAS et de la FASR, 1988-1993

Tirage en milliards de DTS (nombre de tirages)							
Pays	1988	1989	1990	1991	1992	1993 a/	Total
Pays en développement	1,4 (11)	0,5 (8)	0,5 (3)	0,7 (8)	0,4 (6)	0,1 (3)	3,6 (39)
PMA	0,2 (7)	0,3 (6)	0,4 (2)	0,4 (7)	0,2 (4)	0,1 (3)	1,6 (29)

Source : D'après des données communiquées par le FMI.

a/ à la fin de mars 1993.

Note : Entre 1988 et 1993, plusieurs pays ont effectué plus d'un tirages.

16. La mise en place de la FAS et de la FASR témoigne d'un changement d'orientation important. En encourageant les pays en développement à faible revenu à recourir à ces mécanismes plutôt qu'à la FFCI, ou parallèlement à elle, le Fonds montre clairement qu'il considère désormais les difficultés de balance des paiements comme le signe de problèmes structurels, et non plus comme la conséquence d'une variation conjoncturelle et réversible des recettes d'exportation, face à laquelle la FFCI constituait une solution à court terme, permettant un décaissement rapide. Ce changement d'orientation est attesté aussi par le nombre croissant de transferts effectués au titre de la FFCI, dans le cadre des programmes d'aide économique globaux du Fonds. Entre 1989 et 1992, sept transferts de ce type sur les 18 qui ont été effectués en faveur

de pays en développement 8/ se sont inscrits dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi avec le FMI.

17. Face à la grande sécheresse qui, en 1991/92, a touché, à des degrés divers, au moins 12 pays d'Afrique australe et orientale, le Fonds a annoncé, en mai 1992, qu'il avait l'intention de fournir à ces pays une assistance financière dans le cadre des mécanismes dont il disposait, afin d'atténuer les effets néfastes de la sécheresse sur leur balance des paiements et sur l'ensemble de leur économie 9/. L'aspect le plus important de cette initiative était le panachage des ressources de la FASR et du Compte des ressources générales (CRG), dont fait partie la FFCI. Ainsi, les pays admis à bénéficier des ressources de la FASR pourraient obtenir rapidement des fonds au titre de la FFCI, à la fois pour compenser le déficit de leurs recettes d'exportation et l'excédent du coût de leurs importations de céréales, liés à la sécheresse. La possibilité d'utiliser conjointement les ressources de la FFCI et celles de la FASR donne à penser une fois encore que le Fonds considère la FFCI comme un élément d'un programme global d'aide économique à moyen ou long terme à des conditions plus libérales en faveur des pays à faible revenu, plutôt que comme un instrument financier indépendant visant à aider les pays à surmonter des difficultés de balance des paiements de courte durée.

18. En avril 1993, le Conseil d'administration du FMI a approuvé la création d'un nouveau mécanisme temporaire, la facilité pour la transformation systémique (FTS), destiné à fournir une aide financière aux Etats membres qui éprouvent des difficultés de balance des paiements dues à de graves perturbations de leurs régimes traditionnels de commerce et de paiements, consécutives à l'abandon d'un système commercial fondé sur des prix administrés, comme celui qui prévalait dans les anciens pays socialistes d'Europe orientale 10/. Ces pays seront donc les principaux bénéficiaires de ce dispositif dont on ne sait pas encore très bien s'il pourra être utilisé par les pays en développement. La facilité pour la transformation systémique restera en vigueur jusqu'à la fin de 1994.

19. Le faible nombre de tirages effectués par les pays en développement au titre de la FFCI au cours des dernières années, en raison des conditions d'accès rigoureuses dont elle est assortie, a amené le FMI à réexaminer le rôle de ce mécanisme. En janvier 1993, le Conseil d'administration du FMI a accepté une proposition des services du Fonds, tendant à modifier la FFCI en simplifiant les modalités de fonctionnement de l'élément compensation et de l'élément pour imprévus. Il semble cependant, d'après les renseignements dont on dispose, que cette modification sera essentiellement de nature technique et n'entraînera qu'une légère amélioration des procédures actuelles.

8/ Algérie, Costa Rica, Jamaïque, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Mexique.

9/ Bulletin du FMI, 11 mai 1992, p. 159 et 160.

10/ Bulletin du FMI, 10 mai 1993, p. 129 et 130, 136 et 137.

20. La facilité de financement compensatoire du FMI peut en principe jouer un rôle important en apportant une aide financière aux pays qui sont confrontés à des difficultés de balance des paiements de courte durée et réversibles, dues à des facteurs extérieurs échappant au contrôle de ces pays. La création du mécanisme pétrolier et les modifications apportées en 1990/91 au mécanisme de financement des déficits d'exportation de la FFCI pour mieux faire face aux chocs extérieurs et l'augmentation consécutive du nombre de tirages effectués prouvent que la FFCI peut être un outil efficace à court terme. Il semble cependant que le Fonds adapte les mécanismes de cette facilité au coup par coup, par l'adjonction de dispositifs spéciaux et provisoires, en réaction à des crises ponctuelles au lieu de modifier la facilité elle-même, pour qu'elle puisse répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins des pays. Un mécanisme à court terme a certes sa place dans l'arsenal des mesures de soutien prises par la communauté internationale. Toutefois, l'analyse des déficits subis récemment par les pays en développement montre clairement que les difficultés de balance des paiements de la plupart de ces pays ne sont pas de courte durée et réversibles, mais résultent de déséquilibres structurels persistants sur le marché mondial des produits de base. Etant conçue essentiellement pour aider les pays à faire face à des difficultés transitoires, la FFCI ne semble pas être un bon moyen de remédier aux problèmes résultant de déficits de ce type.

Chapitre II

EVOLUTION RECENTE DES MECANISMES DE FINANCEMENT COMPENSATOIRE MIS EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE ET LA SUISSE

A. STABEX

21. Le STABEX est le premier mécanisme de financement compensatoire couvrant des produits de base particuliers. Créé par la première Convention de Lomé (1975-1979), il a été amélioré et élargi dans le cadre des deuxième et troisième Conventions de Lomé (1980-1984 et 1985-1990) et il est aujourd'hui régi par la quatrième Convention de Lomé (1991-1995). Les ressources financières allouées au STABEX depuis sa création en 1975 s'élèvent à 3,4 milliards d'écus, dont 1,5 milliard (soit 1,4 milliard de DTS) ont été affectés dans le cadre de la dernière Convention de Lomé, qui prévoit que les transferts sont effectués à titre de don. La Commission des Communautés européennes a cependant un droit de regard sur l'utilisation des ressources par les pays ACP bénéficiaires. Les fonds transférés sont versés sur un compte d'où ils ne peuvent être retirés que sur présentation de deux signatures, celle de l'Etat ACP bénéficiaire et celle de la Commission, et ils doivent être utilisés dans les secteurs convenus entre les deux parties. Le niveau de référence retenu pour le calcul des déficits a également été modifié ^{11/}. Le tableau 3 ci-dessous indique le montant total et le nombre de transferts effectués dans le cadre du STABEX entre 1982 et 1992. Pendant cette période, les ressources transférées se sont élevées à 2,7 milliards d'écus (2,4 milliards de DTS), dont 40 % sont allés à la Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Sénégal, et plus de 60 % ont été destinés aux secteurs du café et du cacao.

Tableau 3

Transferts effectués dans le cadre du STABEX entre 1982 et 1992

Transferts en millions de DTS (nombre de transferts)												
	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Total
Total pays ACP	277 (38)	95 (37)	45 (22)	25 (14)	112 (25)	203 (44)	335 (43)	278 (47)	181 (31)	447 (67)	364 (67)	2362 (435)
Pays ACP les moins avancés	37 (25)	37 (25)	36 (17)	24 (11)	87 (20)	92 (35)	165 (30)	68 (35)	49 (19)	204 (47)	167 (47)	966 (311)

Source : D'après des renseignements communiqués par la Commission des Communautés européennes.

^{11/} Le niveau de référence retenu par la Communauté pour le calcul des déficits dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé correspond à la moyenne arithmétique des recettes d'exportation au cours des six années civiles précédant chaque année d'application, abstraction faite des deux années aux résultats les plus opposés. Pour plus de détails sur les règles régissant le fonctionnement du STABEX dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé, voir STABEX Beneficiaries Handbook, Commission européenne, Bruxelles, décembre 1990.

22. Depuis l'entrée en vigueur de la quatrième Convention de Lomé, le montant total des ressources transférées dans le cadre du STABEX s'est élevé à 877 millions d'écus (812 millions de DTS). La Communauté européenne avait estimé à 2,5 milliards d'écus (2,3 milliards de DTS) le montant total des déficits pouvant donner lieu à transfert pendant cette période. Les ressources transférées ont donc permis de couvrir 35 % des déficits estimés des Etats ACP. Elles se sont réparties entre un petit nombre de pays, dont la Côte d'Ivoire, le Cameroun, l'Ethiopie et l'Ouganda, qui ont reçu plus de 55 % du total. Le groupe des pays les moins avancés a bénéficié de la moitié environ des transferts effectués pendant cette période. Quarante pour cent des ressources étaient destinées à compenser des déficits d'exportation dans les secteurs du café et du cacao. Parmi les autres produits ayant fait l'objet de transferts importants, figurent le coton, le coprah et les cuirs et peaux, qui ont représenté près de 10 % du total. Bien que les informations dont on dispose sur l'emploi des fonds dans les pays bénéficiaires soient au mieux fragmentaires, il semble que la plupart des ressources transférées ont été affectées aux secteurs déficitaires ou ont servi à financer des programmes mis en place dans le cadre d'efforts d'ajustement structurel. La part des ressources utilisées à des fins de diversification a été minime 12/.

23. Le grand nombre de transferts effectués au faveur des pays ACP exportateurs de café et de cacao s'explique par l'effondrement des cours mondiaux de ces deux produits entre 1989 et 1991, dû à l'engorgement des marchés. De nombreux pays ACP, en particulier en Afrique, sont très dépendants du café et du cacao et ont enregistré une forte baisse de leurs recettes d'exportation. D'après les estimations de la Communauté, leur manque à gagner s'est élevé à 2,4 milliards d'écus environ (2,2 milliards de DTS) entre 1990 et 1992. Les transferts effectués dans le cadre du STABEX pour ces produits ont représenté 645 millions d'écus (600 millions de DTS), soit un taux de couverture de 27 %.

24. La chute des prix mondiaux des deux principaux produits de base exportés par les pays ACP à la fin des années 80 et au début des années 90 et le faible taux de couverture de leurs déficits au titre du STABEX ont mis en lumière l'insuffisance des montants alloués à ce mécanisme dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé. Il est évident que le STABEX souffre depuis plusieurs années déjà d'un manque chronique de ressources, eu égard à l'importance des demandes qui lui sont adressées. En 1981 et 1982, il s'est trouvé à court d'argent et cette situation s'est reproduite pendant trois années consécutives, entre 1987 et 1989. Or, pendant cette période, le nombre de demandes a rapidement augmenté par suite de la forte baisse des prix mondiaux des produits de base. Entre 1988 et 1990, la Communauté européenne a dû prélever 162 millions d'écus (145 millions de DTS) sur le reliquat des fonds du SYSMIN subsistant à la fin de la période d'application des deux premières Conventions de Lomé, afin d'alléger la charge financière pesant sur le STABEX. Le fait que ce mécanisme n'est guère en mesure de fournir rapidement des concours financiers aux pays ACP en période de baisse des prix des produits de base amène à s'interroger sur son rôle en tant que dispositif de financement compensatoire couvrant des produits particuliers.

12/ La Commission européenne est en train d'établir un rapport détaillé sur l'utilisation des ressources transférées dans les pays bénéficiaires.

A la dix-septième session du Conseil des ministres des Etats ACP et de la Communauté européenne, qui s'est tenue à Kingston (Jamaïque) en mai 1992, les Etats ACP ont demandé à la Communauté d'étudier des moyens d'accroître les ressources allouées au STABEX, notamment en versant la totalité des fonds qui lui sont affectés dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé sur un compte portant intérêt et en utilisant le reliquat non affecté des ressources versées au Fonds européen de développement dans le cadre des deuxième et troisième Conventions de Lomé. Les pays ACP ont aussi demandé le versement du solde des ressources destinées à compenser les pertes de recettes donnant droit à un financement pour les années d'application 1980, 1981, 1987, 1988 et 1989, afin de les aider à surmonter leurs difficultés financières. Pour pallier le manque de ressources du STABEX, la Communauté a effectué des tirages anticipés sur les tranches prévues pour 1993 et 1994, réduisant d'autant les montants disponibles au titre de ces deux années d'application.

25. La baisse actuelle des prix mondiaux des principaux produits de base exportés par les pays ACP et le déficit toujours important de leurs exportations vers la Communauté économique européenne amènent à se demander si le STABEX ne s'attaquerait pas à un problème qui dépasse sa compétence. Le volume des ressources disponibles dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé n'a manifestement pas suffi pour répondre aux besoins des pays ACP confrontés à des déficits importants. De plus, la Communauté a soumis le déblocage des fonds à des conditions rigoureuses, souvent liées à l'exécution de programmes d'ajustement structurel soutenus par la Banque mondiale. En conséquence, les transferts de ressources ont souffert à plusieurs reprises de retards considérables pouvant atteindre une année. Ayant été créé pour fournir une aide financière aux pays ACP en cas de baisse temporaire de leurs recettes provenant de l'exportation de produits de base, le STABEX, tel qu'il fonctionne actuellement, ne peut évidemment pas faire face aux problèmes résultant du déséquilibre structurel à long terme (surproduction) des marchés mondiaux des principaux produits exportés par ces pays. Cela est particulièrement vrai dans le cas du café et du cacao. Il faut donc envisager d'adapter ce mécanisme aux besoins des pays bénéficiaires. Un examen à mi-parcours du STABEX dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé a eu lieu en juin 1993, mais ses résultats n'étaient pas encore connus au moment de la rédaction du présent rapport. A première vue, il semble que ces problèmes fondamentaux n'ont pas été abordés. De plus amples informations à ce sujet seront communiquées pendant la session de la Commission permanente des produits de base.

B. SYSMIN

26. Les ressources allouées au SYSMIN depuis l'entrée en vigueur de la deuxième Convention de Lomé s'élèvent à 1,3 milliard d'écus et le montant des engagements effectués est de 451 millions d'écus. Les pays d'Afrique dépendant du secteur minier ont été les principaux bénéficiaires de ces prêts, la moitié des fonds étant allés au Zaïre et à la Zambie. Ces ressources ont servi essentiellement à financer des projets de réhabilitation ou l'achat de nouveau matériel.

27. La somme allouée au SYSMIN au titre de la quatrième Convention de Lomé s'élève à 480 millions d'écus (450 millions de DTS). Depuis 1991, trois pays ont eu recours à ce mécanisme. La Namibie a demandé un financement pour faire face à des difficultés dans le secteur de l'uranium, la Zambie, pour compenser la baisse de ses recettes provenant de l'exportation de cuivre et la République dominicaine, en raison de difficultés dans le secteur des mines d'or. Au total, 100 millions d'écus ont été engagés jusqu'à présent, dont 60 millions alloués à la Zambie et 40 millions à la Namibie, mais aucun décaissement n'a encore été effectué.

28. Les délais importants pour l'octroi de prêts au titre du SYSMIN et le prélèvement sur ses ressources de 162 millions d'écus (145 millions de DTS) alloués au STABEX entre 1988 et 1990 amènent à s'interroger sur le rôle du SYSMIN, en tant que source de financement rapide et peu coûteux pour les pays ACP qui dépendent du secteur minier, alors que celui-ci est en difficulté. La Communauté européenne n'a donné aucune indication quant à l'avenir de ce mécanisme.

C. STABEX-PMA-AAL

29. Dans le cadre du STABEX-PMA-AAL, huit PMA non signataires de la Convention de Lomé (Bangladesh, Bhoutan, Haïti, République démocratique populaire lao, Maldives, Népal, ex-Yémen démocratique et ex-République arabe du Yémen) étaient admis à bénéficier d'un financement pour compenser la baisse de leurs recettes provenant de l'exportation de certains produits agricoles vers la Communauté européenne. Quatre de ces pays n'ont jamais reçu de transfert. Il s'agit du Bhoutan, qui commerce presque exclusivement avec l'Inde, et des Maldives, dont les exportations vers la Communauté ne sont pas suffisantes. Les deux autres sont le Yémen démocratique et la République démocratique populaire lao, où l'évolution de la situation politique et économique a amené à différer les transferts. Depuis 1990, le nombre de pays remplissant les conditions requises est tombé à six, par suite de l'inclusion d'Haïti dans le groupe des Etats ACP et de l'union des deux Yémen. En août 1988, la Commission a proposé l'admission du Myanmar, qui a été approuvée par le Parlement européen en janvier 1989. Mais, la décision finale à ce sujet dépendra de l'évolution de la situation politique dans ce pays.

30. Entre 1987 et 1991, un montant de 47 millions d'écus (42 millions de DTS) a été alloué à ce mécanisme. Les demandes de transferts recevables ont représenté au total 47 millions d'écus. Les ressources disponibles auraient donc permis de couvrir intégralement les déficits estimés, si la Commission n'avait dû les amputer en raison de ses propres contraintes budgétaires. Pendant la période considérée, quatre pays ont bénéficié de 19 transferts, d'un montant total de 33,4 millions d'écus (30 millions de DTS), soit un taux de couverture équivalent à 71 % des déficits estimés, ce qui est bien supérieur au taux obtenu dans le cadre du STABEX. Le Bangladesh a reçu près de 60 % des fonds; ces transferts, d'un montant total de 19,5 millions d'écus (17 millions de DTS) ont porté sur le thé et le jute en 1987 et 1988, sur le jute en 1989 et sur le thé en 1990. Le Népal a bénéficié de transferts destinés au secteur des cuirs et peaux entre 1987 et 1989 et à la production de lentilles entre 1988 et 1990, pour un montant total de 2,5 millions d'écus (2,2 millions de DTS). En 1988 et 1989, Haïti a conclu avec la Communauté européenne un accord de transfert portant sur le cacao et le café, pour un

montant de 11 millions d'écus (10 millions de DTS) 13/. Le Yémen a reçu quant à lui, en 1988, 0,4 million d'écus (0,35 million de DTS) pour compenser la baisse de ses exportations de café. Les fonds ont été utilisés en totalité dans les secteurs déficitaires, mais pas à des fins de diversification. Le plus souvent, ils devaient expressément être affectés aux activités suivantes : amélioration de l'infrastructure, promotion du commerce, recherche et développement, élaboration de produits, achat de matériel, améliorations qualitatives, formation et services de vulgarisation.

31. Le STABEX-PMA-AAL s'est fréquemment heurté à des difficultés dues à l'inexactitude des statistiques sur les déficits fournies par les pays bénéficiaires. Pour y remédier, la Commission a adopté un règlement stipulant que ces statistiques devaient être établies uniquement sur la base des chiffres des importations de la Communauté. L'utilisation des ressources transférées a également posé des problèmes. Ainsi en 1989, la Commission a suspendu le transfert de fonds au Népal en attendant les résultats d'une enquête menée par un commissaire aux comptes pour vérifier si les fonds étaient bien utilisés aux fins auxquelles ils étaient destinés. Malgré ces difficultés, la Commission a indiqué que le STABEX-PMA-AAL semblait avoir eu des effets positifs sur les pays qui avaient bénéficié de transferts 14/.

32. Le STABEX PMA-AAL est resté en vigueur jusqu'au 31 décembre 1991. Il est difficile à ce stade d'apprécier l'avenir de ce mécanisme en tant que source de financement compensatoire, mais d'après des informations émanant de la Commission, les Etats membres ne semblent pas disposés à le revoir, ce qui signifie qu'il a pratiquement cessé d'exister.

D. LE PROGRAMME DE FINANCEMENT COMPENSATOIRE DE LA SUISSE

33. En 1988, un premier montant de 40 millions de francs suisses (19,8 millions de DTS) a été alloué à ce programme. En 1990, ce montant a été porté à 90 millions de francs suisses (49 millions de DTS) pour une durée de quatre ans à compter de 1991. Les ressources sont attribuées soit dans le cadre d'un cofinancement multilatéral, soit à titre de don dans le cadre d'un accord bilatéral. Les déficits à compenser sont calculés en gros, selon les règles du STABEX, c'est-à-dire sur la base du volume des importations et de la valeur des exportations des produits de base visés par le STABEX. Deux autres critères ont été ajoutés. Premièrement, seules les exportations d'une valeur

13/ A la suite des événements survenus en Haïti à la fin de septembre 1991, la Commission a décidé, en octobre 1991, de suspendre toute aide économique à ce pays. Cette décision portait également sur les opérations de transfert dans le cadre du STABEX-PMA-AAL pour les années 1987 et 1988.

14/ Voir Rapport sur le fonctionnement du système de compensation des pertes de recettes d'exportation en faveur des pays les moins avancés non signataires de la troisième Convention ACP-CEE entre 1987 et 1991, Commission européenne, Bruxelles, 1991, p. 7.

de plus d'un million de francs suisses (pour tous les produits de base exportés par un pays donné) sont prises en compte. Deuxièmement, la Suisse se réserve le droit de cumuler les déficits de deux ou trois années pour effectuer un seul transfert. Entre 1988 et 1992, dix pays les moins avancés ont conclu des accords de transfert avec la Suisse portant sur un montant total de 87 millions de francs suisses (46 millions de DTS). La plupart de ces transferts étaient destinés à compenser des déficits d'exportation dans les secteurs du cacao, du café, du coton et de l'arachide; les fonds ont été affectés à des programmes d'ajustement structurel, ainsi qu'à la promotion d'activités de diversification. A ce jour, le programme suisse a permis de compenser intégralement les déficits de ces pays liés à leurs exportations de produits de base vers la Suisse.

Chapitre III

CONCLUSION

34. Il est évident que les actuels mécanismes de financement compensatoire n'ont pas pu répondre aux besoins financiers des pays en développement confrontés à la baisse de leurs recettes d'exportation. A sa sixième session spéciale, en mars 1990, le Conseil du commerce et du développement a noté qu'"il y avait généralement une différence sensible entre le montant estimatif des recettes d'exportation des produits de base des pays en développement et le financement mis à leur disposition au titre des mécanismes de financement compensatoire existants" 15/. Les mécanismes de financement compensatoire classiques peuvent jouer un rôle important au niveau des pays en les aidant à faire face à des déficits d'exportation sporadiques et de courte durée. Toutefois, au cours des années 80 et au début des années 90, l'importance de ces déficits et leur caractère répétitif ont été dus avant tout à la chute des prix mondiaux des principaux produits exportés par les pays en développement qui, de ce fait, ont presque tous enregistré simultanément des pertes de recettes d'exportation, lesquelles ont eu des répercussions négatives à moyen et long terme sur leur balance des paiements. Les mécanismes de financement compensatoire n'étaient manifestement pas conçus pour résoudre un tel problème. Le volume des ressources dont ils disposaient et leurs modalités de fonctionnement se sont avérés inadaptés face aux besoins accrus des pays en développement. Certes des mécanismes de financement compensatoire à court terme restent nécessaires pour aider les pays à surmonter, en cas de besoin, des déficits d'exportation, mais ils devraient être considérés comme un instrument dans la panoplie des mesures à long et à court terme pouvant être prises par la communauté internationale. Il faudrait en outre chercher des moyens appropriés de résoudre les problèmes de déficit auxquels sont aujourd'hui confrontés les pays en développement.

15/ Voir décision 379 (S-XVI) du Conseil du commerce et du développement, par. 4.

ANNEXE

Le déficit des recettes d'exportation des pays en développement
dans le secteur des produits de base autres que les combustibles
pendant les années 80

1. La présente annexe, qui examine les déficits subis par les pays en développement pour des produits particuliers au cours des années 80, fournit les informations de base nécessaires pour cerner les questions prioritaires méritant une étude approfondie et plus spécifique, conformément au mandat de la Commission permanente des produits de base, qui est chargée d'analyser les "problèmes posés par les déficits de recettes d'exportation des pays en développement dans le secteur des produits de base, ainsi que l'évolution du financement compensatoire dans ce domaine" a/. L'analyse porte sur 93 pays en développement b/ et les déficits sont évalués par rapport à un niveau de référence correspondant à la moyenne arithmétique mobile des recettes d'exportation de quatre années c/. Le calcul du niveau de référence selon d'autres formules, telles que la moyenne géométrique des recettes d'exportation sur cinq ans ou sur trois ans donne des résultats analogues,

a/ Voir TD/B/CN.1/6 (octobre 1992), Rapport de la Commission permanente des produits de base sur sa première session, p. 20, section C.

b/ On dispose de données sur les exportations de 121 pays en développement. Mais, pour calculer les déficits dans le secteur des produits de base autres que les combustibles, on a exclu 15 pays où les combustibles représentent plus de 50 % des exportations totales. Dans les années 80, la baisse des recettes provenant des exportations de combustibles a été très importante, s'élevant à 260 milliards de DTS entre 1980 et 1989, soit six fois plus que les déficits subis dans le secteur des produits de base autres que les combustibles. La prise en compte des combustibles dans les calculs aurait pour effet de centrer l'analyse exclusivement sur ces produits. Treize autres pays ont été omis en raison du manque de fiabilité des données sur leurs exportations.

c/ La formule employée est la suivante :

$$S_t = X_t - \frac{\sum_{n=t-1}^{t-4} X_n}{4}$$

S = montant du déficit

X = montant des recettes d'exportation

t = temps en années

Dans cette formule, les déficits sont définis comme des valeurs négatives et les excédents, comme des valeurs positives, alors que dans le texte, ils sont indiqués en valeur absolue.

alors qu'un calcul sur une période longue, faisant intervenir, par exemple, la tendance exponentielle sur 10 ans, donne des résultats beaucoup plus élevés d/.

2. La première section traite des déficits de recettes dans le secteur des produits de base par pays, tandis que la seconde examine les déficits par catégories de produit. Dans cette analyse, les montants sont exprimés en DTS, sur la base de la valeur annuelle moyenne du DTS en dollars e/.

A. Déficit des recettes d'exportation dans le secteur des produits de base

3. L'incidence des déficits d'exportation dans le secteur des produits de base autres que les combustibles a considérablement augmenté au cours des années 80 par suite de la baisse des prix mondiaux des principaux produits et des fortes fluctuations de l'offre dans les pays. Entre 1980 et 1989, presque tous les pays en développement ont enregistré des déficits persistants ou récurrents. Pendant cette décennie, leurs déficits sectoriels se sont élevés au total à 41,6 milliards de DTS. Comme l'indique le tableau 1, les déficits les plus importants étaient concentrés dans quelques pays, notamment en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, et 10 pays représentaient plus de la moitié du total des déficits sectoriels des pays en développement. L'Amérique latine a enregistré les plus gros déficits, avec 52 % du total, suivie par l'Afrique, avec 25 %, et par l'Asie, avec 23 %. La part du groupe des pays les moins avancés (PMA) était de 15 % f/.

4. Toutefois, le déficit exprimé en valeur absolue ne rend pas bien compte de son importance pour le pays concerné, car celle-ci est fonction de la taille de son économie et de son secteur exportateur. Il semble donc préférable d'évaluer les déficits par rapport aux recettes d'exportation du pays. Cela peut être exprimé commodément. Le nombre moyen de mois de recettes d'exportation perdus pendant la période considérée est une façon commode d'exprimer ce rapport g/. Cette méthode fait ressortir clairement l'importance relative des déficits pour les différents pays en développement.

d/ Voir TD/B/AC.43/5, Déficit des recettes provenant de l'exportation de produits de base, mécanismes financiers existants et effets de ce déficit sur le progrès économique des pays en développement, 8 juillet 1987, p. 7, 10 et 30.

e/ Pour calculer les déficits des pays et les montants donnant droit à un financement compensatoire, le FMI utilise le DTS, et la Communauté économique européenne, l'écu. Voir TD/B/AC.43/5, op. cit., p. 12 et 13.

f/ Les pays les moins avancés sont pris en compte à la fois dans les données sur leur région respective et en tant que groupe.

g/ Dans cette analyse, il s'agit du rapport entre le montant annuel moyen des déficits sectoriels et le volume annuel moyen des exportations entre 1980 et 1989.

5. Le tableau 1 montre que pour les dix pays ayant enregistré les déficits les plus importants en valeur absolue, les déficits exprimés en nombre de mois de recettes d'exportation perdus entre 1980 et 1989 allaient de moins d'un mois pour l'Indonésie, pays dont les exportations sont assez diversifiées, à 8,9 mois pour la Côte d'Ivoire, pays dont les recettes d'exportation dépendent à 70 % des produits de base autres que les combustibles. En moyenne, les déficits enregistrés par ces pays étaient équivalents à 4,6 mois de recettes d'exportation pendant les dix années considérées. En revanche, pour les PMA, les déficits exprimés en nombre de mois de recettes d'exportation étaient beaucoup plus importants, avec une moyenne (non pondérée) de 8,6 mois, soit environ trois quarts de leurs recettes annuelles.

Tableau 1

Déficit dans le secteur des produits de base, 1980-1989

Pays	Déficits sectoriels 1980-89 (en milliards de DTS)	Pourcentage du total des déficits sectoriels des pays en développement	Déficits sectoriels exprimés en nombre moyen de mois de recettes d'exportation perdus
Brésil	4,8	11,5	2,6
Argentine	4,3	10,3	7,4
Cuba	3,6	8,7	8,4
Philippines	1,9	4,6	4,9
Côte d'Ivoire	1,8	4,3	8,9
Malaisie	1,7	4,1	1,5
Colombie	1,6	3,8	5,7
Indonésie	1,4	3,4	1,0
Pérou	1,1	2,6	4,6
Inde	0,9	2,2	1,2
Total partiel des dix pays	23,1	55,5	3,2
Autres pays d'Afrique	8,4	20,2	5,7
Autres pays d'Asie	3,8	9,2	0,7
Autres pays d'Amérique latine	6,3	15,1	2,3
Total des pays en développement	41,6	100	2,4
Pour mémoire : PMA	6,2	14,9	8,6

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED effectués sur la base des statistiques du commerce de l'ONU.

6. Il est important de noter que certains des principaux exportateurs de produits de base autres que les combustibles sont aussi de gros exportateurs de combustibles, même si ceux-ci contribuent pour moins de 50 % à leurs recettes d'exportation. Ce sont notamment les pays suivants : Afghanistan ^{h/}, la Barbade, Bolivie, Cameroun, Colombie, Equateur, Egypte, Indonésie, Malaisie, Mexique, Pérou et Tunisie. Le déficit déclaré de leurs recettes d'exportations de combustibles a augmenté rapidement dans les années 80. Le tableau 2 montre que pour presque tous ces pays, les déficits sectoriels, exprimés en nombre de mois de recettes d'exportation, augmentent considérablement si les combustibles sont pris en compte. Les plus fortes variations sont observées principalement dans les pays dont la dépendance à l'égard des combustibles est supérieure à 30 %. Au Mexique par exemple, les déficits sectoriels passent de 0,07 mois seulement à 16 mois de recettes d'exportation si l'on prend en compte les combustibles. En Egypte, ils passent de 4,4 mois à plus de 20 mois. Dans ce groupe de pays, les déficits sectoriels représentaient en moyenne 13,3 mois de recettes d'exportation.

Tableau 2

Déficits exprimés en nombre de mois de recettes d'exportation pour les principaux exportateurs de produits de base et de combustibles

Pays	Degré de dépendance à l'égard des combustibles pour les recettes d'exportation (moyenne 1987-1989)	Déficits dans le secteur des produits de base autres que les combustibles exprimés en nombre moyen de mois de recettes d'exportation perdus (1980-1989)	Déficits dans le secteur des produits de base (y compris les combustibles) exprimés en nombre de mois de recettes d'exportation perdus (1980-1989)
Afghanistan	42	7,9	17,1
La Barbade	17	1,3	1,3
Bolivie	35	14,0	22,7
Cameroun	14	6,6	17,3
Colombie	30	5,7	5,9
Equateur	46	1,1	14,3
Egypte	34	4,4	20,2
Indonésie	43	1,0	16,4
Malaisie	19	1,5	5,0
Mexique	36	0,07	16,0
Pérou	12	4,8	10,4
Tunisie	20	0,5	9,6
Moyenne		1,6	13,3

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED effectués sur la base des statistiques du commerce de l'ONU.

^{h/} Exportations de gaz naturel.

7. Comme on pouvait le penser, plus les exportations sont concentrées (dépendance à l'égard de deux ou trois grands produits), plus les déficits sectoriels exprimés en nombre de mois de recettes d'exportation sont importants. Comme l'indique le tableau 3, le tiers environ des pays en développement dépendent de trois produits de base autres que des combustibles pour plus de 80 % de leurs exportations totales. Entre 1980 et 1989, ces pays ont représenté le cinquième de la valeur totale des déficits sectoriels, mais 6 % seulement des exportations totales des pays en développement et 9 % de leurs exportations totales de produits de base. Les déficits subis par ce groupe de pays représentaient en moyenne près de neuf mois de recettes d'exportation. La plupart de ces pays sont tributaires de produits de base comme le café, le cacao, le sucre et les huiles végétales, dont les prix mondiaux ont baissé au cours des années 80. Leurs déficits sectoriels, exprimés en nombre de mois de recettes d'exportation, ont varié considérablement, allant de 49,5 mois pour Sao Tomé-et-Principe à un mois seulement pour la Mauritanie.

8. Dans un peu plus du quart des pays en développement, le degré de concentration des exportations de produits de base était inférieur à 40 %. Ces pays, qui étaient les moins dépendants des produits de base, représentaient 47 % de la valeur des déficits sectoriels, mais 79 % du total des exportations des pays en développement et 71 % du total de leurs exportations de produits de base. Plus important encore, leurs déficits équivalaient en moyenne à 1,4 mois de recettes d'exportation, soit plus de six fois moins que pour les pays dépendant à plus de 80 % des produits de base.

Tableau 3

Corrélation entre les déficits et la concentration des exportations

Degré de dépendance à l'égard des trois principaux produits de base exportés, hors combustibles (moyenne 1987-1989)	Nombre de pays	Déficit total dans le secteur des produits de base (1980-1989) (en milliards de DTS)	Pourcentage du total des déficits sectoriels des pays en développement (1980-1989)	Pourcentage du total des recettes d'exportation des pays en développement a/ (1980-1989)	Pourcentage du total des exportations de produits de base des pays en développement (1980-1989)	Déficits sectoriels exprimés en nombre de mois de recettes d'exportation (1980-1989)
> 80 %	29	8,4	20	6	9	8,7
60-80 %	22	5,9	14	6	10	5,5
40-60 %	17	7,6	18	9	10	5,1
< 40 %	25	19,7	48	79	71	1,4
Total	93	41,6	100	100	100	2,4

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED.

a/ Total des exportations de produits de base des pays en développement, y compris les combustibles.

9. L'étroite corrélation entre la concentration des exportations et l'importance des déficits sectoriels par rapport aux recettes d'exportation ressort encore plus clairement du tableau 4, qui montre la répartition des pays en fonction des déficits exprimés en nombre de mois de recettes d'exportation. Presque tous ceux où les déficits sectoriels représentaient plus de 18 mois de recettes d'exportation dépendaient de trois grands produits de base autres que des combustibles pour plus de 60 % de leurs recettes d'exportation totales. Ainsi, à Kiribati, petit pays insulaire dont les recettes proviennent pour plus de moitié de l'exportation d'huiles végétales, les déficits sectoriels sur 10 ans - entre 1980 et 1989 - équivalaient à cinq années de recettes d'exportation. En Ouganda, où le café représente plus de 95 % des exportations, les déficits sectoriels étaient équivalents à plus de deux années de recettes d'exportation. Au Nicaragua, lui aussi fortement tributaire des exportations de café, le déficit sectoriel représentait près de deux années et demie de recettes d'exportation pendant la période considérée. Il est intéressant de noter que tous les pays, sauf le Nicaragua, où les déficits sectoriels représentaient plus de 18 mois de recettes d'exportation étaient des PMA dont les recettes provenaient principalement de l'un des produits suivants : café, cacao, huiles végétales, coprah ou animaux sur pied. Par contraste, la plupart des pays dont les déficits sectoriels équivalaient à moins de six mois de recettes d'exportation dépendaient de trois grands produits de base autres que des combustibles pour moins de 40 % de leurs exportations totales.

Tableau 4

Corrélation entre la concentration des exportations et les déficits sectoriels exprimés en nombre de mois de recettes d'exportation dans les pays en développement

Dépendance à l'égard des trois principaux produits de base exportés, hors combustibles (moyenne, 1987-1989)	Nombre de pays	Déficits dans le secteur des produits de base, exprimés en nombre de mois de recettes d'exportation, 1980-89				
		> 18 mois	12 à 18 mois	6 à 12 mois	< 6 mois	Moyenne
		Nombre de pays dans chaque catégorie				
> 80 %	29	6	5	10	8	8,7
60-80 %	22	4	2	6	10	5,5
40-60 %	17	1	3	4	9	5,1
< 40 %	25		1	5	19	1,4
Total	93	11	11	25	46	2,4

10. Il est intéressant de noter que les pays tributaires des exportations de minéraux ont généralement enregistré des déficits moins importants que les pays tributaires des exportations agricoles. Cela est vrai quel que soit le degré de dépendance du pays. Par exemple, la Guinée, qui est un gros exportateur d'aluminium dépendant à 99 % des produits de base autres que les combustibles, a enregistré des déficits sectoriels équivalant à sept mois de recettes d'exportation. Dans la Sierra Leone, pays où les minéraux représentent plus de 75 % des exportations et dont le degré de dépendance à l'égard des produits de base autres que les combustibles est de 92 %, les déficits sectoriels étaient équivalents à 6,5 mois de recettes d'exportation. La Mauritanie, où le minerai de fer représente 42 % des exportations et qui dépend à 98 % des produits de base autres que les combustibles, les déficits sectoriels équivalaient à seulement un mois de recettes d'exportation. Dans la plupart des pays exportateurs de produits agricoles où la concentration des exportations est supérieure à 80 %, les déficits sectoriels représentaient plus d'une année de recettes d'exportation. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les prix mondiaux des minéraux ont baissé moins vite que ceux des produits agricoles.

11. Comme l'indique le tableau 5, l'Afrique représentait le quart de la valeur totale des déficits sectoriels, ce qui est beaucoup plus que sa part des exportations totales des pays en développement (10 %) et que sa part de leurs exportations totales de produits de base (14 %). D'ailleurs, c'est en Afrique que les déficits exprimés en nombre de mois d'exportation ont été les plus importants, représentant en moyenne six mois de recettes d'exportation, soit six fois plus qu'en Asie et deux fois plus qu'en Amérique latine. De ces trois régions, l'Afrique est celle qui compte le plus grand nombre de pays fortement tributaires des produits de base, dont beaucoup sont de petits pays, dépendants, pour plus de la moitié de leurs exportations d'un ou deux produits seulement (principalement le cacao, le café, le coton et les huiles végétales), ce qui les rend très vulnérables face aux fluctuations du marché extérieur. Dans les pays africains où la concentration des exportations était supérieure à 80 %, les déficits étaient équivalents à plus de 9 mois de recettes d'exportation, alors qu'ils ne représentaient que 1,2 mois de recettes d'exportation dans les pays où la concentration des exportations était inférieure à 40 %.

12. C'est en Asie que les déficits des recettes provenant des exportations de produits de base ont été les plus faibles entre 1980 et 1989, représentant en moyenne un mois de recettes d'exportation. Cette région compte le plus petit nombre de pays fortement tributaires des produits de base et, dans la moitié des pays asiatiques, la concentration des exportations est de moins de 40 %. La région possède aussi quelques-unes des économies les plus vastes et les plus dynamiques du monde; d'ailleurs, la forte augmentation des recettes d'exportation dans les années 80 a largement compensé les déficits enregistrés pendant cette période. Là, les déficits exprimés en nombre de mois d'exportation étaient cinq fois plus élevés dans les pays où la concentration des exportations était la plus forte que ceux où elle était la plus faible.

Tableau 5

Concentration des exportations et déficits sectoriels par région

Région	Nombre de pays	Déficit total dans le secteur des produits de base (1980-1989) (en milliards de DTS)	Pourcentage du total des déficits des pays en développement (1980-1989)	Pourcentage du total des exportations des pays en développement a/ (1980-1989)	Pourcentage du total des exportations des pays en développement b/ (1980-1989)	Déficits sectoriels exprimés en nombre de mois de recettes d'exportation (1980-1989)
AFRIQUE						
> 80 %	23	4,3	10	3	5	9
60-80 %	7	1	3	1	1	8,2
40-60 %	7	4,3	10	4	6	6,3
< 40 %	4	0,5	1	2	2	1,2
Total	41	10,1	24	10	14	6,1
ASIE						
> 80 %	2	0,1	0,2	0,1	0,2	5,4
60-80 %	5	0,6	1	1	1	6,2
40-60 %	4	0,4	1	2	1	1,2
< 40 %	13	8,8	21	53	40	1
Total	24	9,9	24	56,1	42,2	1
AMERIQUE LATINE						
> 80 %	4	3,9	10	3	4	8,5
60-80 %	10	4,2	10	5	8	5,0
40-60 %	6	2,9	7	3	3	5,9
< 40 %	8	10,5	25	25	29	2,5
Total	28	21,6	52	36	44	3,6
Pour mémoire : PMA						
> 80 %	23	4,9	12	2	4	8,6
60-80 %	8	1,2	3	1	1	11,8
40-60 %	4	0,9	2	1	1	6,8
< 40 %	4	0,5	1	1	1	7,4
Total	39	7,5	18	5	7	8,6

a/ Total des recettes d'exportation des pays en développement.

b/ Total des exportations de produits de base des pays en développement, y compris les combustibles.

13. L'Amérique latine représentait quant à elle un peu plus de 50 % de la valeur totale des déficits sectoriels, ce qui est beaucoup plus que sa part des exportations totales et des exportations de produits de base des pays en développement (respectivement 36 % et 44 %). Certains pays d'Amérique latine figurent parmi les principaux exportateurs de produits de base du monde en développement (Brésil, Argentine, Chili). De plus, de nombreux pays de la région exportent des produits comme le café, le cacao, le sucre et les huiles végétales, pour lesquels les déficits ont été considérables. La moitié peut être classée parmi les pays fortement tributaires des produits de base. Entre 1980 et 1989, les déficits ont représenté en moyenne 3,6 mois de recettes d'exportation, allant de 8,5 mois dans les pays où la concentration des exportations était supérieure à 80 % à 2,5 mois dans ceux où la concentration des exportations était inférieure à 40 %.

14. Il ressort du tableau 5 que ce sont les PMA qui ont été les plus touchés par les déficits sectoriels. Leur part de la valeur totale des déficits des pays en développement était de 15 %, ce qui est proportionnellement beaucoup plus que leur part des exportations totales et des exportations de produits de base de ces pays. Dans le groupe des PMA, les déficits équivalaient en moyenne à plus de 8,6 mois d'exportations entre 1980 et 1989. Il n'y avait pas de corrélation significative entre le degré de concentration des exportations et l'importance des déficits exprimés en nombre de mois de recettes d'exportation. En fait, ce sont les pays ayant un degré de dépendance de 60 à 80 % qui ont été les plus touchés, leur déficit représentant près d'une année de recettes d'exportation. Ce groupe comprend des pays tributaires de deux ou trois produits, comme le café, le coton ou les huiles végétales, qui ont enregistré des déficits élevés.

B. Déficits par produit

15. Le déficit des recettes qu'un pays tire de l'exportation d'un produit donné peut être dû à une baisse des prix ou à la contraction des exportations, ou aux deux à la fois. La diminution des exportations peut être due elle-même aux conditions climatiques (sécheresse, par exemple), au manque d'intrants essentiels, comme les engrais, les pesticides et l'eau, à des maladies des plantes, à des problèmes dans les mines et les ports, au manque de moyens logistiques pour l'exportation et à l'insuffisance du contrôle de la qualité et des approvisionnements. Les changements de politique, notamment en matière de taux de change et de prix, peuvent aussi se répercuter sur les exportations, de la même façon que la modification des barrières commerciales dans les pays importateurs. De surcroît, pour diversifier leurs exportations, plusieurs pays en développement ont accru le degré de transformation des produits primaires qu'ils exportent, ce qui s'est traduit par une diminution de leurs exportations de produits bruts ou semi-transformés, retenus ici pour le calcul des déficits i/. Comme ce calcul est effectué sur la base des

i/ Dans la plupart des cas, on prend en compte les produits aux premiers stades de la transformation. Par exemple, dans le cas du coton, on inclut le fil de coton, mais pas les tissus et vêtements en coton; dans le cas de l'étain, le minerai et le métal sont pris en compte, mais pas les alliages et les produits semi-finis en étain; et dans le cas du sucre, le sucre raffiné est inclus, mais pas les mélasses et les confiseries.

recettes provenant de ces exportations les déficits par catégorie de produit peuvent paraître plus importants. La baisse des recettes d'exportation pour des produits comme le coton et le bois peut donc s'expliquer en partie par le recul des exportations de produits bruts ou semi-transformés, au profit de produits plus ouvrés. Ainsi, dans le secteur du coton, ils résultent en grande partie de la forte augmentation des exportations de coton transformé (cotonnades et vêtements en coton) en provenance de gros exportateurs, comme l'Égypte, l'Inde et le Pakistan. De même, dans le secteur du bois, les déficits sont imputables pour une large part à l'accroissement des exportations de produits finis de pays comme l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines. La réorientation de la production vers d'autres produits (diversification horizontale) peut également se traduire par un déficit. Par exemple, les déficits dans le secteur céréalier peuvent s'expliquer en partie par le remplacement des céréales par le soja en Argentine. L'analyse des données sur les déficits donne cependant à penser que la baisse des prix mondiaux des produits de base a été l'un des principaux facteurs ayant contribué à la diminution des recettes d'exportation des pays en développement au cours des dernières années.

16. Entre 1980 et 1989, les déficits par produit des pays en développement se sont élevés au total à 64 milliards de DTS ^{1/}. Le tableau 6 indique leur montant pour les 15 produits ayant accusé les déficits les plus importants. Entre 1980 et 1989, ces produits ont représenté près de 90 % du total des déficits bruts pour les produits considérés. Le café a accusé les déficits les plus importants, représentant le cinquième du total, suivi par le sucre, avec 12 % du total. Les cinq produits pour lesquels les pertes de recettes ont été les plus importantes, à savoir le café, le sucre, les huiles végétales, les céréales et le cacao, représentaient 60 % du total des déficits bruts par produit, ce qui est nettement supérieur à leur part (30 %) des exportations totales de produits de base des pays en développement. Le poisson et les fruits tropicaux, qui sont deux des exportations les plus dynamiques des pays en développement, n'ont représenté que 3 % des déficits bruts, en raison de la forte augmentation du commerce mondial de ces deux produits. Les exportations de poisson des pays en développement ont doublé entre 1980 et 1989; leurs exportations de fruits ont également connu une vigoureuse expansion.

^{1/} Les déficits ont été calculés pour chaque pays, pour 27 produits entrant dans le commerce international : banane, bauxite/alumine/aluminium, viande bovine, céréales, cacao, café, cuivre, coton, produits laitiers, poisson, fruits (autres que la banane), fibres et produits durs, cuirs et peaux, minerai de fer, jute, manganèse, viande (autre que bovine), phosphates, racines et tubercules, caoutchouc, épices, sucre, thé, étain, tabac, bois et huiles végétales.

Tableau 6

Déficits enregistrés pour les principaux produits d'exportation
des pays en développement

Produit	Déficits totaux 1980-1989 (en millions de DTS)	Pourcentage des déficits bruts totaux des pays en développement, 1980-1989	Part du produit dans le total des exportations de produits de base autres que les combustibles des pays en développement 1980-1989
Café	12 543	20	9
Sucre	7 887	12	7
Huiles végétales	7 077	11	6
Céréales	6 369	10	5
Cacao	4 733	7	3
Etain	3 245	5	1
Coton	3 018	5	5
Bois tropicaux	2 934	4	6
Cuivre	1 739	3	5
Caoutchouc	1 730	3	1
Bauxite	1 692	3	3
Fruits	1 568	2	5
Thé	1 328	2	1
Minerai de fer	980	2	3
Poisson	725	1	8
Total	57 568	89	68

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED effectués sur la base des statistiques du commerce de l'ONU.

17. Le volume des exportations de produits de base des pays en développement a sensiblement augmenté au cours des années 80. Entre 1980 et 1989, les exportations des 15 produits ayant accusé les déficits les plus importants ont progressé de plus d'un cinquième, mais l'augmentation des recettes d'exportation a été plus modeste (12 %). Pendant cette période, les déficits de recettes d'exportation ont augmenté de plus de 200 %. L'analyse des données sur les exportations au cours des années 80 montre que, pour la plupart des produits, les déficits se sont creusés parallèlement à la baisse des prix mondiaux, malgré l'accroissement sensible des quantités exportées. Cette corrélation était particulièrement évidente dans la deuxième moitié des années 80, lorsque les prix du marché de produits comme le cacao, le café, le coton, le sucre, l'étain et les huiles végétales se sont effondrés. Entre 1987 et 1989, les prix mondiaux du cacao ont baissé d'un tiers; pendant cette période, les exportations de cacao ont augmenté de 1 %, mais les recettes ont diminué de plus d'un quart, si bien que le déficit est passé de 217 millions à 1 milliard de DTS. Entre 1986 et 1989, les cours mondiaux du café ont chuté de 40 %; les exportations de café ont progressé de 13 %, mais les recettes ont diminué de 40 % et les déficits ont quadruplé. Entre 1985 et 1987, le prix des huiles végétales pratiqué sur le marché était à son plus bas niveau; pendant cette période, les recettes d'exportation ont diminué de près de 30 %, alors que le volume des exportations est resté à peu près inchangé. L'analyse des données par pays montre la forte influence de la baisse des prix sur les recettes d'exportation dans un secteur donné. En Ouganda, par exemple, le déficit des recettes provenant des exportations de café a culminé entre 1987 et 1989, période pendant laquelle les prix mondiaux de cette denrée étaient au plus bas. Pendant cette période, les exportations de café ont connu une

vigoureuse expansion, augmentant d'un cinquième, tandis que les recettes qu'elles procuraient ont diminué de 15 %. Entre 1988 et 1989, les prix mondiaux du cacao étaient également à leur plus bas niveau. La Côte d'Ivoire a augmenté de près d'un quart sa production pour l'exportation, alors que ses recettes ont diminué de 3 %. En 1988 et 1989, le pays a enregistré les déficits les plus importants dans ce secteur. Pour la majorité des pays en développement, les déficits d'exportation ont été beaucoup plus faibles quand les prix étaient stables ou en hausse.

18. L'effondrement des cours mondiaux des produits de base dans la deuxième moitié des années 80 s'est soldé par des déficits chroniques pour de nombreux pays en développement, en particulier dans les secteurs de la bauxite/alumine/aluminium, du cacao, du café, du coton, du sucre, de l'étain et des huiles végétales. Toutefois, dans certains cas, les déficits se sont produits de façon sporadique tout au long des années 80. Cela tient à la fois à des facteurs internes et à des facteurs externes. Dans plusieurs pays exportateurs d'huiles végétales, comme la Gambie, la Guinée-Bissau (1986-1987) et le Soudan (1985-1986), les mauvaises conditions climatiques (sécheresse) ont entraîné une baisse de la production pour l'exportation et ont été l'une des principales causes du déficit de leurs recettes d'exportation. Dans des pays comme El Salvador, l'Éthiopie, le Guatemala, le Nicaragua et l'Ouganda, les troubles civils qui ont désorganisé la production de café dans les années 80 ont largement contribué aux déficits enregistrés par ces pays dans ce secteur.

19. Pour les autres produits de base ayant accusé des déficits importants (céréales, cuivre, poisson, fruits, minerai de fer, caoutchouc, thé, bois tropicaux), les prix du marché mondial ont été relativement stables au cours des années 80. D'autres facteurs ont contribué largement à l'apparition de déficits dans les différents pays concernés. Par exemple, les coûts de production élevés dans de nombreux pays producteurs d'étain ont entraîné une baisse de la production et, partant, de l'offre. Les déficits enregistrés par les pays producteurs de bauxite, d'alumine et d'aluminium, comme le Guyana, la Jamaïque et le Suriname, ont été dus principalement à la contraction de la production, tandis que ceux des grands pays exportateurs de cuivre, comme la Zambie et le Zaïre, sont imputables en grande partie à l'insuffisance des investissements et de l'entretien, qui a entraîné une baisse de la production intérieure. Bien que les déficits aient été très importants dans certains cas, la plupart des pays en développement exportant ces produits ont enregistré des déficits assez faibles, qui ont eu un caractère intermittent.
